



SNUipp - FSU

Unitaires 10

**Investir dans l'école,
c'est investir dans une société respectée et respectable...**

Dans une société qui se fracture de plus en plus, l'École publique et laïque a un rôle primordial pour faire société. Elle doit rester émancipatrice et être pensée pour accueillir un public de plus en plus fragile qui n'a que l'École pour réussir. C'est le sens du projet de scolarisation jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes que porte la FSU dans l'ob-

jectif de continuer à élever le niveau de qualification de toutes et tous dans un cadre commun, en développant une culture commune et dans l'objectif aussi de la démocratisation de l'accès aux études supérieures.

Pourtant cela fait bientôt deux ans qu'intrusions, introductions d'armes blanches, poursuites, bagarres dans des lycées se produisent avec une fréquence accrue dans l'académie de Reims qui vient malheureusement d'être touchée par l'assassinat d'une assistante d'éducation le 10 juin 2025 à Nogent en Bassigny dans la Haute Marne. Nos pensées

vont bien entendu en direction de sa famille et de ses proches.

Trop d'établissements, mais aussi des écoles, sont confrontés à des violences, souvent entre jeunes qui règlent leurs comptes, parfois très brutalement. L'absence de véritables mesures politiques destinées à la jeunesse et une actualité meurtrière viennent heurter de plein fouet une éducation nationale considérablement affaiblie en raison de l'insuffisance des moyens financiers et humains qui lui sont alloués pour assurer ses missions, parmi lesquelles la sécurité des usagers et des personnels. Les réponses médiatico-ministérielles n'apportent que des réponses ponctuelles donc forcément insatisfaisantes : plans, cellules de crise, déplacement de l'équipe mobile de sécurité voire de la ministre, quelques rondes policières, et il n'y a plus qu'à espérer que l'affaire se tasse. Pendant ce temps, les agents doivent poursuivre leurs missions dans un climat scolaire de moins en moins « *tranquillisé* » par un plan ministériel dont seul le nom semble afficher une réelle ambition.

Une période bien sombre vient heurter la veille de cette trêve estivale qui saura, nous l'espérons, vous apporter le temps nécessaire à toute forme de récupération. Ce métier est de plus en plus exigeant et il n'est pas superflu de le rappeler ici ! Nos élèves auront besoin de nous à la rentrée !

Fabrice LAMQUIN

Numéro

CPPAP
1229 5 07094

**180
JUIN
2025**

ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur
FSU-SNUipp AUBE
3 bis rue Voltaire
10 000 TROYES

Contact

**3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07**

Directeur de publication
Christian ROUSSEAU
10 Numéros par an
Prix unitaire de 1,00

TROYES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 17 juin 2025

**É
DI
TO**

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



Édito	P1
Plan « Brisons le silence »	P2-3
Bulletin de syndicalisation	P4
Évolution des résultats aux évaluations nationales 6ème	P5
Pétition AESH	P6
Stage de formation syndicale du 13 octobre sur l'I.A.	



Fédération Syndicale Unitaire

Plan "Brisons le silence"

Brefs éléments d'analyse

Suite aux révélations de l'affaire Bétharram, la ministre Borne a lancé en mars le plan "Brisons le silence, agissons ensemble : pour que des violences physiques, morales et sexuelles ne puissent plus se produire à l'école". S'en est suivi le 30 avril un premier groupe de travail réunissant l'ensemble des organisations syndicales avec la DGESCO. A la demande de la FSU, trois autres réunions se sont tenues, les 12, 23 et 26 mai.

Organisation du plan

Le plan « Brisons le silence » repose sur 3 "piliers" :

- Organiser une remontée systématique des faits de violence au sein des établissements privés sous contrat;
- Mieux recueillir la parole des élèves (concerne tous les établissements, public/privé).
- Renforcer les contrôles au sein des établissements privés sous contrat.

Ce que cela recouvre :

Déploiement de l'application "Faits établissements" dans les établissements privés sous contrat.

Mise en place de questionnaires anonymes à destination des élèves internes chaque trimestre, idem au retour d'un voyage scolaire avec nuitée. Cette mesure concerne TOUS les élèves du CP à la Terminale, dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Annonce de 60 inspecteur.trices supplémentaires en 2025/2026, "40% des établissements sous contrat seront ainsi inspectés dans les deux prochaines années, dont la moitié par des visites sur place."

La nuitée est identifiée comme l'élément à risque majeur.

Pourtant y compris dans le cas de violences sexuelles, les violences peuvent avoir lieu au sein des écoles et des établissements, dans le quotidien de la classe, de l'école. De même les risques sont multiformes et prévoir la passation à la suite d'un voyage scolaire qu'en cas de nuitée laisse du-

bitatif-ve dans la mesure ou d'autres lieux possibles de violences ne sont pas couverts. Les VSS existent dans les toilettes, les couloirs, la cour de récréation, y compris dans les classes.

C'est l'illustration parfaite de choix ministériels dictés par l'actualité et l'urgence suite à l'affaire Bétharram.

A propos des questionnaires et du guide de passation, la FSU-SNUipp a alerté le ministère sur les points suivants :

- Méthode contestable : GT réuni après lancement de l'expérimentation, sans possibilité de modifier le questionnaire à ce stade.
- Anonymat problématique : empêche toute prise en charge des victimes (cf précédent des questionnaires « harcèlement »).
- Outil inadapté au 1er degré : passation calquée sur le secondaire (questionnaire en ligne), questions ambiguës et pas nécessairement adaptées aux jeunes enfants.
- Aucune analyse locale : dépouillement externalisé, empêchant un travail d'équipe et sans verbatim (contrairement aux questionnaires 2nd degré), empêchant le repérage des victimes.
- Risque de substitution : ces questionnaires ne peuvent remplacer les temps d'enseignement en EMC, EMI, EVARS, essentiels à la prévention et à la libération de la parole, dans un cadre sécurisé.
- Aucune procédure claire en cas de faits graves révélés, malgré une alerte automatique aux directeur.ices mentionnée dans le guide de passation

Les interventions FSU devraient permettre de faire bouger les choses ; la DGESCO devrait notamment modifier le guide dans notre sens.

D'autres propositions de mesures pour le climat scolaire

Le MEN a aussi présenté une série de mesures censées améliorer le climat scolaire, mais qui ne s'attellent pas au problème de fond :

Qu'est-ce qui génère ces violences dans la société, dans l'école ? Comment les prévenir ?

La FSU-SNUipp a pointé :

Confusion et absence de vision : il y a là un empilement de propositions « fourre-tout » mêlant des problématiques très différentes (punitions, sécurisation des abords, intrusions, VSS, violences systémiques...) sans les différencier ni proposer de réponses adaptées.

Approche sécuritaire et disciplinaire dominantes : création de services académiques de défense et de sécurité (application du décret n° 2025-75 du 29/01/25), pilotés par les recteur.ices, centrés sur la défense et la lutte contre les atteintes aux valeurs de la République. **La prévention est reléguée au second plan.**

Manque d'articulation : peu de liens avec les dispositifs existants (pHARe, équipes Valeurs de la République, équipes mobiles de sécurité...).

Non prise en compte des spécificités du 1er degré : procédures disciplinaires, relations avec les familles, personnels présents dans les écoles... Le fonctionnement du 1er degré est ignoré.

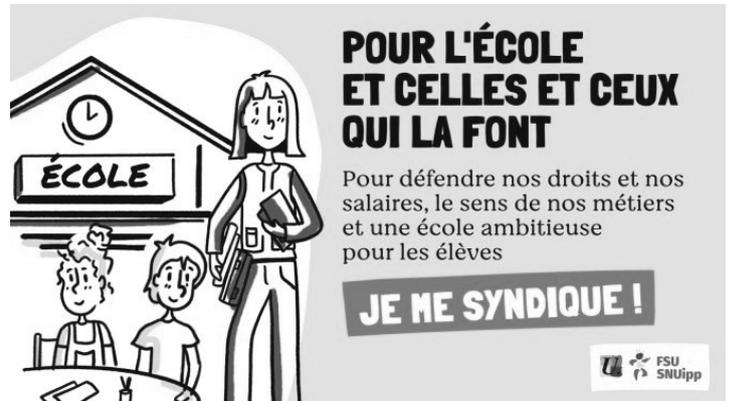
Défiance envers la jeunesse : les mesures s'inscrivent dans une logique de contrôle et d'autorité, plutôt que dans une compréhension des causes profondes des violences.

Formation reléguée : la formation des personnels et des élèves arrive en fin de parcours, sans être centrale.

Pilotage par indicateurs problématique : faire du climat scolaire un indicateur d'évaluation alimente une culture du résultat, au détriment de l'analyse des besoins et de la réalité de terrain. Bref, la copie est largement à revoir. La FSU-SNUipp, avec la FSU, continuera de porter ses revendications, et de dénoncer le resserrement de la notion de climat scolaire à la seule idée de « défense et sécurité ».

A l'heure où le bien-être à l'école est systématiquement mis en avant – encore dans le rapport de la Cour des comptes qui évoque l'« impérieuse nécessité de repenser le modèle actuel de l'école », en "[centrant] les innovations sur le bien-

être des élèves", nous avons à interroger le lien entre développement des compétences psychosociales et contrôle des comportements, entre bien-être et sécurité, entre prévention et répression.



I.S.A.E.

Un versement aléatoire selon certains départements et pourtant une seule règle

Vous avez peut-être pris ou vous allez prendre pour raison médicale un temps partiel thérapeutique. Ce dispositif permet, pour une durée limitée, de réduire son temps d'activité tout en maintenant l'intégralité de votre traitement.

Cependant, dans notre département, il semblerait que l'administration proratisait l'ISAE au temps de service effectué ce qui n'est pas réglementaire. L'ISAE est donc normalement versée en totalité dès lors que vous percevez votre traitement intégral. **Elle est donc maintenue en totalité lorsque vous exercez en temps partiel thérapeutique ou même lorsque vous vous trouvez en congé de maladie ordinaire rémunéré.e à plein traitement (jusqu'au 1^{er} mars dans ce dernier cas)**

Si vous avez été dans l'une et/ou l'autre situation durant ces 4 dernières années vous pouvez adresser une demande de régularisation des sommes non versées **durant les 4 dernières années qui précèdent votre demande** (délai légal de prescription en matière de salaire).

La manque à gagner peut s'élever à plusieurs centaines d'Euros par année !

N'hésitez pas à contacter la section départementale de la FSU SNUipp Aube si besoin.

66% remboursés en crédit d'impôts

Avec le **crédit d'impôt**, la cotisation correspond à **33 % de son montant initial**
 (PE Classe Normale 8ème échelon +14€ de soutien : 200€ soit 66 € après déduction fiscale)

3B, rue VOLTAIRE, 10000 TROYES - Tél : 03.25.73.70.07 - Port : 06.08.63.75.05 (SMS) - Courriel : snu10@snuipp.fr

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____ Prénom : _____
 Date de naissance :/...../..... Téléphone fixe et/ou mobile : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____
 Commune : _____ E-mail (en CAPITALES) : _____@_____

MA SITUATION ADMINISTRATIVE

Instituteur·trice
 Professeur·e des écoles
 PSY EN
 PE stagiaire
 Contractuel·le Alternant·e M1
 Contractuel·le Alternant·e M2
 Étudiant·e AED

Étudiant·e
 AESH
 Disponibilité
 Congé parental
 Retraité·e
 CLD / CLM
 Détaché·e

MON AFFECTATION

Adjoint·e
 Directeur·trice
 nombre de classe :

Directeur·trice Segpa
 Brigade
 TRS
 ASH
 PEMF

Conseiller Pédagogique
 Autre :

Affectation définitive
 Affectation provisoire

Établissement de rattachement (RNE si connu) :

précisez le ou les établissements d'exercice de cette année :

Quotité (cotisation proportionnelle) :

Temps complet
 Temps partiel - quotité : %

CLASSE EX : 1 2 3 4 **Échelon Spé :** 1 2 3
HORS CLASSE : 1 2 3 4 5 6 7
CLASSE NORMALE : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir à la FSU-SNUipp section de l'Aube les informations nécessaires à l'examen de ma carrière ; je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la FSU-SNUipp section de l'Aube. La FSU-SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur·rice	Nous contacter										
PE / Psy CN	100 €	147 €	150 €	154 €	159 €	164 €	174 €	186 €	197 €	210 €	225 €
PE / Psy hors cl.		209 €	223 €	239 €	255 €	269 €	274 €				
PE / Psy Cl. Exc	233 €	246 €	259 €	277 €	298 €	309 €	325 €				

Retraité·es

montant de la retraite	cotisation
moins de 1000€	95 €
de 1001 à 1500 €	105 €
de 1501 à 2000 €	118
plus de 2001€	135

Situations particulières

Stagiaires ou contractuel·les(PE ou Psy)	100 €
Alternants M1/M2	70 €
Étudiant·es (M1 ou M2)	50 €
AESH	25 €
Disponibilité / congé parental	50 €

+ Cotisations sur les indemnités

direction					
1 cl	18 €	2/3 cl	22 €	4cl	23 €
5/9 cl	28 €	10 cl et +	32 €	SEGPA	53 €

exercice en

coll / lyc / ESMS	20 €	PEMF	12 €
ULIS-école / UPE2A	8 €	CPC	19 €
RASED (dont Psy)	5 €	milieu carcéréal	7 €
REP	10 €	REP+	28 €

RÈGLEMENT

Par chèque(s) (joint(s) à l'ordre du SNUipp-FSU10)
 Par prélèvement en fois
 (possible jusqu'à 10 fois pour une cotisation prise avant fin octobre, 9 fois avant novembre, ...)

Je souhaite bénéficier pour l'an prochain du **renouvellement automatique (prélèvement uniquement)** de ma cotisation. (J'ai bien noté que je recevrai à chaque début d'année scolaire les modalités de résiliation)

+
 +
 -
 =

Montant de la cotisation (base + indemnités)
Cotisation Solidaire (si vous le souhaitez)
 Le SNUipp a mis en place une « Caisse de Solidarité » dont les fonds servent à financer diverses actions. 5€ de votre cotisation sont versés automatiquement. Vous pouvez ajouter un montant de soutien pris en compte dans le crédit d'impôt.
Montant total de votre cotisation (X quotité de travail avec un minimum de 100€, hors situations particulières)

Date et Signature : _____

Mandat de prélèvement SEPA CORE

Vous devez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp 10 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU SNUipp 10. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur

NOM et Prénom.....
 Adresse
 Code postal : Ville : Pays : FRANCE

Identifiant créancier SEPA :
 FSU-SNUipp 10 - 3B rue Voltaire 10 000 Troyes, France
 N° ICS : FR 1522431681

Référence Unique Mandat (réservé à la FSU-SNUipp 10): _____

Compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

Code international d'identification de votre banque - BIC :

Le..... à Signature : _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Évolution des résultats aux évaluations nationales - Décryptage des notes DEPP

La DEPP a publié fin avril 2 notes sur l'évolution des résultats des évaluations nationales 6ème et 4ème. On y constate globalement un maintien voire une aggravation des écarts de "performances" entre les élèves scolarisé-es en EP ou hors EP, entre les filles et les garçons. Pour la FSU-SNUipp, c'est une forme de bilan de la politique éducative conduite depuis 2017, année de l'arrivée rue de Grenelle de Jean-Michel Blanquer.

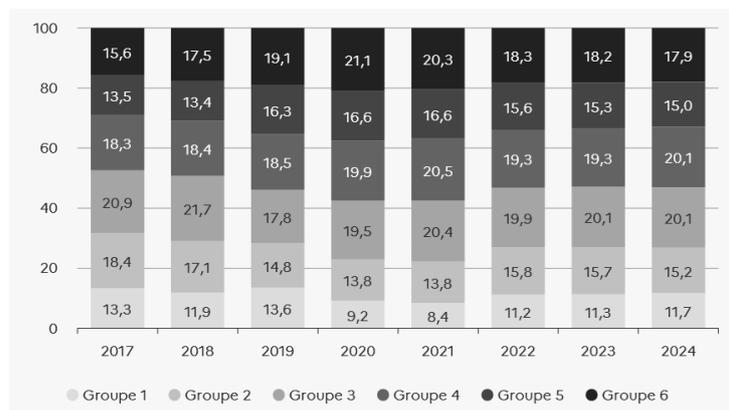
EVALUATIONS 6ème

Du point de vue général, les performances des élèves augmentent légèrement en français entre 2017 et 2024 mais stagnent en réalité depuis 2018. En mathématiques, les pourcentages d'élèves les plus performant-es augmentent ainsi que les pourcentages d'élèves les moins performant-es, respectivement de 4 points et de 2,3 points. Cela étant, on constate surtout un maintien voire un creusement des écarts de performances entre les élèves scolarisé-es hors EP et en REP+, en défaveur des élèves scolarisé-es en REP+, il en va de même pour les élèves scolarisé-es en REP à un moindre niveau. A l'inverse, les performances des élèves scolarisé-es dans le privé sous contrat sont dans tous les domaines supérieures aux autres. On notera qu'en mathématiques les écarts entre les filles et les garçons se creusent au fil du temps (+10 points) en défaveur des filles, pour les 10 % des filles et des garçons les plus performant-es. Finalement, le ministère peut afficher une amélioration des résultats en observant les résultats globaux mais se garde de mettre en avant que l'objectif de réduction des inégalités n'est non seulement pas atteint mais qu'au contraire les inégalités liées au lieu de scolarisation (EP ou non / école privé ou non) et au genre se sont creusées, démontrant l'impact réel des politiques menées.

FRANÇAIS

La répartition des élèves dans les groupes de performance en français (en %) entre 2017 et 2024 montre une amélioration des résultats globaux pour 2017, première année de passation des évaluations nationales standardisées en CP mais par rapport à 2018 et aux années suivantes on ne peut noter aucune amélioration sensible.

↳ 1 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en français (en %)



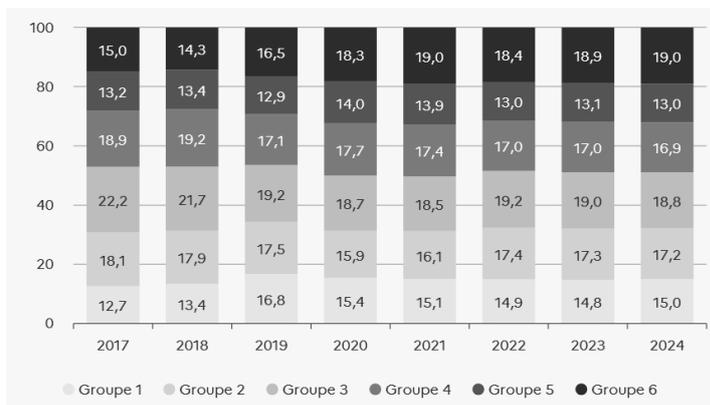
Lecture : en 2024, 17,9 % des élèves de sixième ayant passé l'épreuve de français sont dans le groupe 6.
 Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy, public - privé sous contrat.
 Source : DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième, 2017-2024.

Ref. : Note d'Information, n° 25.22. DEPP

MATHÉMATIQUES

En mathématiques, la répartition des élèves les moins performants montrent une légère augmentation des élèves les moins performants-es passant de 12,7 % en 2017 et 13,4 % en 2018 à 15 % en 2024. Concernant le groupe d'élèves les plus performant-es, on note là aussi une augmentation avec une progression plus régulière entre 2017 et 2024 passant de 15 % à 19 %.

↳ 2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de performance en mathématiques (en %)



Lecture : en 2024, 19,0 % des élèves de sixième ayant passé l'épreuve de mathématiques sont dans le groupe 6.
 Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy, public - privé sous contrat.
 Source : DEPP, évaluation exhaustive de début de sixième, 2017-2024.

Ref. : Note d'Information, n° 25.22. DEPP



SNUipp - FSU



F.S.U.

AESH :

un vrai métier, un vrai statut !

Aujourd'hui, travailler en tant qu'AESH dans l'Éducation nationale, c'est :

- une rémunération nettement en-dessous des qualifications requises,
- des temps incomplets imposés,
- une formation lacunaire avant comme après la prise de fonction,
- une faible protection dans les conditions d'emploi et de travail.

Gagner la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH, c'est obtenir :

- un emploi à temps complet,
- un salaire à temps plein,
- une véritable formation initiale et continue de qualité,
- un déroulé de carrière,
- un cadre d'emploi protecteur avec les mêmes droits que leurs collègues fonctionnaires (mobilité, paritarisme...).



»»» Je signe la pétition !



Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section de la FSU-SNUipp Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

**AESH, face à l'urgence,
un corps de fonctionnaire maintenant !**



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: QUELS ENJEUX POUR NOS MÉTIERS ?

**Mardi 13 octobre
à Troyes**



avec la participation de

Christophe CAILLEAUX, enseignant en histoire-géographie et co-auteur de « Critiques de l'école numérique »

Dans le prolongement de la numérisation, les IA ont fait une apparition fulgurante dans l'éducation nationale : choc des savoirs, nouveaux programmes, « plan d'investissements » ministériels, formation initiale et continue, etc.

Il est important de prendre le temps de réfléchir collectivement au sens de cette offensive. Afin de la mettre à distance, la comprendre, la contextualiser, d'en anticiper les conséquences et

possiblement d'y résister.

La journée proposera trois axes de réflexion :

- quels effets des IA pour les apprentissages des élèves ?
- quelles conséquences sur nos métiers ?
- quelles menaces pour le service public ?

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas.

L'autorisation d'absence est de droit!

Plus d'infos dans le journal de rentrée.

